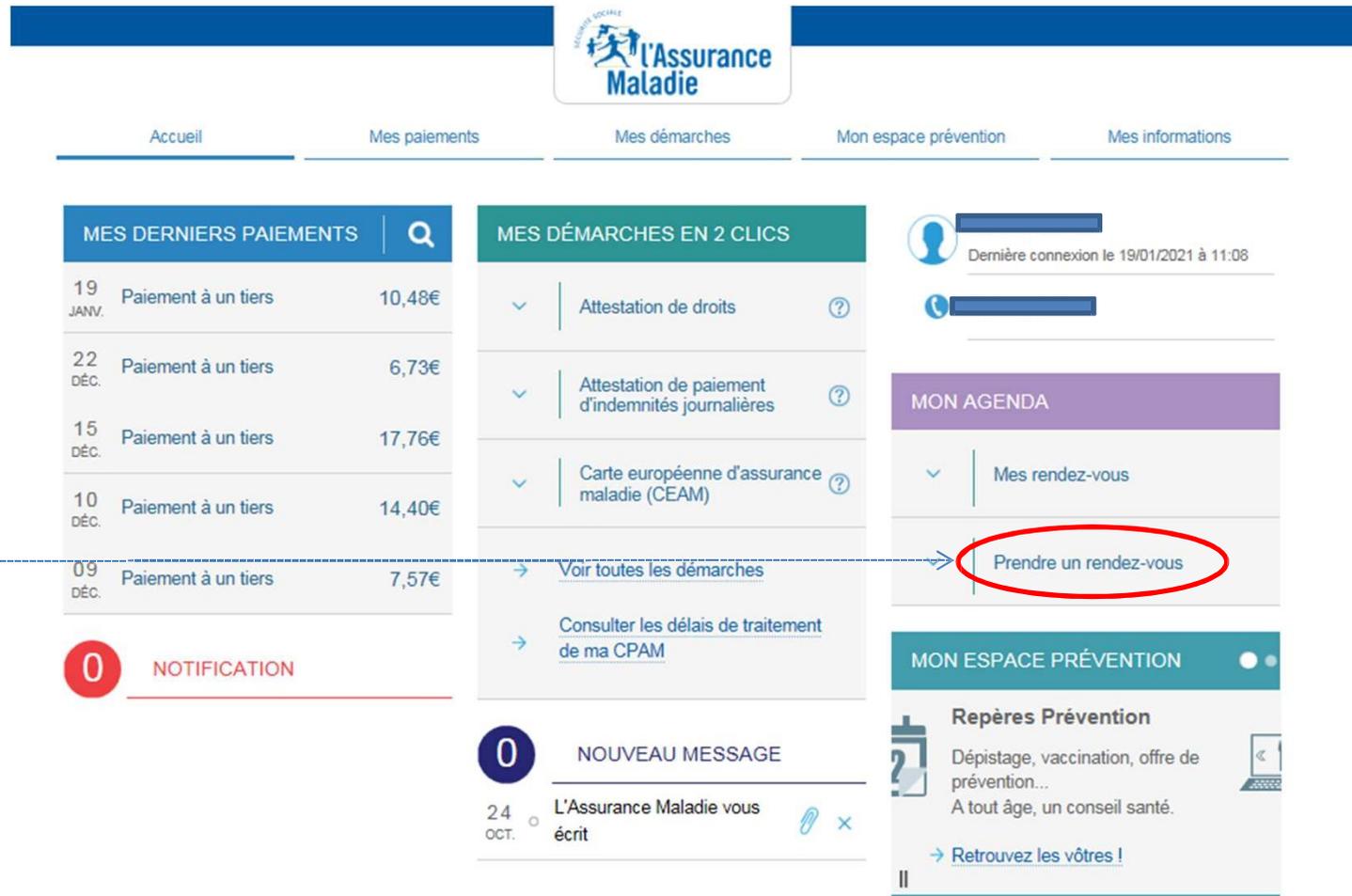


# Prise de rendez-vous

 **ETAPE (0)** : L'assuré se connecte à son compte ameli et se rend sur la page d'accueil



The screenshot shows the user interface of the L'Assurance Maladie website. At the top, there is a navigation bar with the logo and the text 'L'Assurance Maladie'. Below the navigation bar, there are five tabs: 'Accueil', 'Mes paiements', 'Mes démarches', 'Mon espace prévention', and 'Mes informations'. The 'Accueil' tab is selected. The main content area is divided into several sections:

- MES DERNIERS PAIEMENTS**: A table showing the last five payments.
- MES DÉMARCHES EN 2 CLICS**: A list of services available in two clicks, including 'Attestation de droits', 'Attestation de paiement d'indemnités journalières', and 'Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)'. There is a link to 'Voir toutes les démarches' and 'Consulter les délais de traitement de ma CPAM'.
- MON AGENDA**: A section for appointments, with a link to 'Prendre un rendez-vous' circled in red.
- MON ESPACE PRÉVENTION**: A section for prevention, with a link to 'Retrouvez les vôtres !'.

At the bottom of the page, there are two notification banners: 'NOTIFICATION' and 'NOUVEAU MESSAGE'.

L'assuré se rend sur **Prendre un rendez-vous** dans **Mon agenda**

# Prise de rendez-vous



## ETAPE (1) : L'assuré sélectionne le motif de son rendez-vous

### Votre prise de rendez-vous



#### 1/3 - Le motif

Prenez rendez-vous avec votre Caisse d'Assurance Maladie.

*\*Champ obligatoire*

#### Sélectionnez un motif\*

Sélectionnez le motif de votre rendez-vous

L'assuré sélectionne  
le motif

Puis l'assuré clique  
sur **Suivant**

Retour

Suivant

L'assuré peut prendre  
un rendez-vous pour  
les motifs suivants.  
Si le motif est absent  
dans le menu  
déroulant L'assuré  
doit **contacter le  
3646**

Sélectionnez le motif de votre rendez-vous

Accident du travail / Maladie professionnelle - 30 minutes

Arrêt de travail / Indemnités journalières - 30 minutes

Artistes - Auteurs - 30 minutes

Capital décès - 30 minutes

Changement de situation - 15 minutes

Complémentaire Santé Solidaire - 30 minutes

Congés maternité / paternité - 30 minutes

Frontaliers - 30 minutes

Pension d'invalidité - 30 minutes

Remboursements de soins / Transports - 15 minutes

Soins à l'étranger - 15 minutes

# Prise de rendez-vous



**ETAPE (2)** : L'assuré sélectionne le type de rendez-vous (téléphonique ou en point d'accueil)

## Votre prise de rendez-vous



### 2/3 - Choix du type de rendez-vous

*\*Champ obligatoire*

#### **Vous souhaitez prendre un rendez-vous\***

- Téléphonique
- En point d'accueil

#### **Document(s) à prévoir**

Votre Caisse d'Assurance Maladie vous précisera par téléphone les éventuels documents à prévoir.

L'assuré choisit le type de rendez-vous, il peut :

- prendre un **rendez-vous téléphonique** afin d'être directement recontacté sans avoir à se déplacer
- prendre un **rendez-vous en point d'accueil** afin d'être reçu par un agent d'accueil

### **Bon à savoir :**

Dans le récapitulatif du rendez-vous téléphonique (ou en point d'accueil), le numéro de téléphone de l'assuré est rappelé. Si l'assuré se rend compte que ce numéro n'est plus à jour, il peut aisément le modifier via la rubrique **mes informations**.

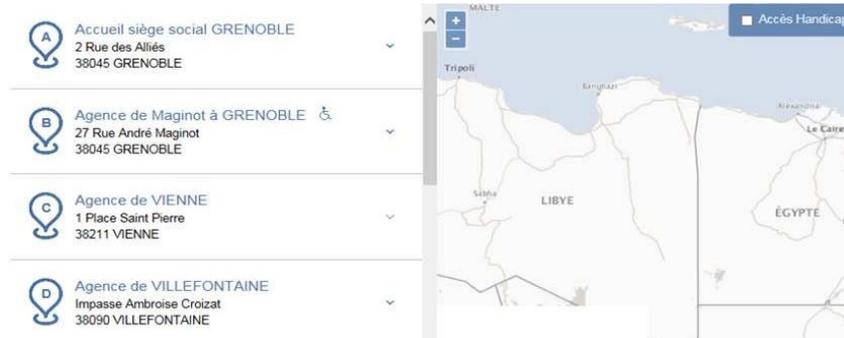
# Prise de rendez-vous



**ETAPE (3) :** L'assuré sélectionne le lieu et la date de son rendez-vous

Si l'assuré choisit un rendez-vous en point d'accueil :

Il sélectionne l'agence dans laquelle il veut être reçu



Votre prise de rendez-vous



3/3 - Sélectionnez la date de votre rendez-vous

Janvier 2023

Dates suivantes >

Lundi 30 janv.	Mardi 31 janv.	Mercredi 1 févr.	Jeudi 2 févr.	Vendredi 3 févr.
—	8:00	8:00	8:00	8:00
—	8:15	8:15	8:15	8:15
—	8:30	8:30	8:30	8:30
—	8:45	8:45	8:45	8:45
—	9:00	9:00	9:00	9:00
—	9:15	9:15	9:15	9:15
—	9:30	9:30	9:30	9:30
—	9:45	9:45	9:45	9:45

∨ Voir plus d'horaires ∨

Retour

Si l'assuré choisit un rendez-vous en point d'accueil ou un rendez-vous téléphonique :

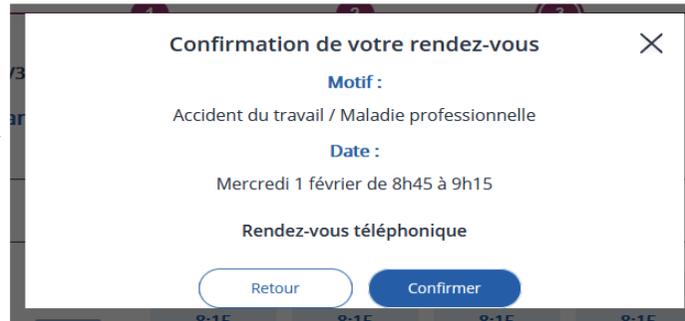
L'assuré sélectionne la date et l'heure pour son rendez-vous

# Prise de rendez-vous



## ETAPE (4) : L'assuré confirme la prise de rendez-vous

L'assuré clique sur **confirmer** pour valider son rendez-vous



Confirmation de votre rendez-vous

Motif :  
Accident du travail / Maladie professionnelle

Date :  
Mercredi 1 février de 8h45 à 9h15

Rendez-vous téléphonique

Retour Confirmer

L'assuré reçoit la confirmation que son rendez-vous a bien été pris en compte

### Récapitulatif de votre rendez-vous



✓  
Votre demande de rendez-vous est validée !



Accident du travail / Maladie professionnelle



Mercredi 1 février 2023 de 08H45 à 09H15 (30 minutes)



Rendez-vous téléphonique  
Vous serez contacté sur ce numéro :  
06.03.09.36.23  
[Modifier vos informations](#)

- Votre rendez-vous concernera uniquement ce motif, si vous voulez contacter votre Caisse d'Assurance Maladie pour un autre motif, composez le 3646.
- Si vous souhaitez modifier votre rendez-vous téléphonique ou le changer pour un rendez-vous en point d'accueil, vous devrez préalablement le supprimer puis renouveler votre demande.



Documents à prévoir pour votre rendez-vous

Votre Caisse d'Assurance Maladie vous précisera par téléphone les éventuels documents à prévoir.

### NOTEZ VOTRE DÉMARCHÉ !



Modifier l'horaire

Supprimer

Retour au tableau de bord

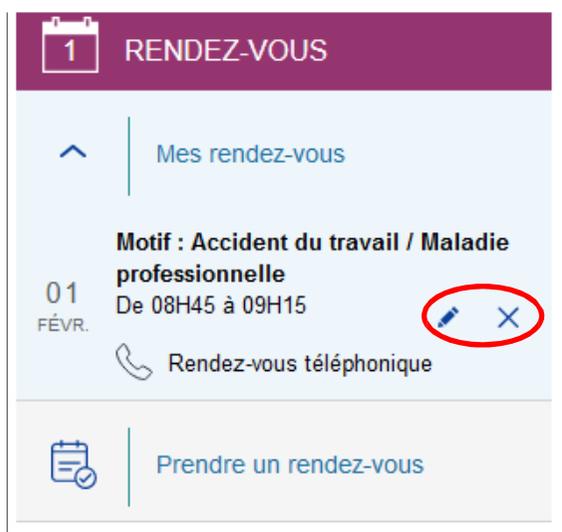
L'assuré peut également **modifier l'horaire** ou **supprimer** son rendez-vous si besoin, sinon il clique sur **retour au tableau de bord** pour quitter la démarche de prise de rendez-vous

# Prise de rendez-vous



**ETAPE (4bis)** : L'assuré confirme la prise de rendez-vous

L'assuré visualise son rendez-vous dans son **agenda présent sur la page d'accueil du compte ameli**, un e-mail de confirmation est également envoyé dans son espace **messagerie**



L'assuré peut **modifier** son rendez-vous en cliquant sur **le crayon**

Il peut également **supprimer** son rendez-vous en cliquant sur **la croix**